

**POSITION DES PARTIES PRENANTES AU CONSENSUS
DU 11 MARS 2024 ET SIGNATAIRES DE L'ACCORD DU 3 AVRIL 2024
SUR LA SITUATION DU PAYS**

Port-au-Prince le 13 décembre 2024

Les Représentants des Parties Prenantes, au consensus politique exprimé dans les textes fondateurs de la transition, à savoir la Déclaration Finale de la Jamaïque en date du 11 mars 2024, l'Accord politique du 3 avril 2024 et le décret du 10 avril 2024 portant création du Conseil Présidentiel de Transition (CPT), expriment leurs vives préoccupations face à la détérioration de la situation socio-politique consécutives aux dernières décisions unilatérales des neuf « Conseillers-Présidents » sous la direction de leur Coordonnateur M. Leslie VOLTAIRE. Les Parties Prenantes, soussignées, signataires de l'Accord du 3 avril 2024 et mandants des Membres actuels du Conseil Présidentiel de Transition constatent que :

- a. les décisions unilatérales du CPT relatives au limogeage du Premier Ministre G. Conille, à la formation d'un gouvernement ouvertement partisan dirigé par le Premier Ministre A. Didier FILS-AIME, contreviennent aux lois en vigueur, violent les termes du consensus politique défini dans la Déclaration Finale du 11 mars 2024, transgressent la lettre et l'esprit de l'Accord Politique du 3 avril 2024 paraphé par ailleurs par les membres du CPT.
- b. les derniers changements opérés dans la diplomatie haïtienne au terme du Conseil des Ministres du 11 décembre 2024 confirment la volonté de la nouvelle alliance au pouvoir constituée de Fanmi Lavalas et de ses alliés du secteur politique et du secteur des Affaires, de prendre le contrôle du Gouvernement de transition et de se reproduire, *quoi qu'il en coûte*, au pouvoir après environ deux décennies d'échecs électoraux en 2006, 2011, 2015 et 2016.
- c. Au moment où :
- près de 20,000 paisibles citoyens sont chassés au cours du mois de novembre 2024, sans recours ni secours, de leurs quartiers et de leurs résidences dans le Centre de Port-au-Prince, au Bel-Air, à Solino, à Nazon, à Christ Roi... ;

- du fait des nouveaux territoires perdus, les Ministres de l'Intérieur, de la Condition Féminine, du Commerce, de la Culture etc, ... n'ont plus accès à leur bureau au centre-ville de Port-au-Prince ; le Haut commandement de la FAD'H, la Cour de Cassation et le Cour Supérieure des Comptes ne sont plus accessibles dans l'aire du Champs de Mars.
- le gang de Mikanor massacre entre le 7-8 décembre 2024 près de 200 personnes à Warf Jérémie ;
- le gang de Grand Grif massacre entre le 10-11 décembre 2024 plus de 20 personnes à Petite Rivière de l'Artibonite malgré la présence de la PNH et des forces de la MMAS dans le commissariat de cette commune,

le CPT et le Gouvernement organisent le 11 décembre en cours un Conseil des Ministres pour nommer leurs proches dans des postes diplomatiques et publient des communiqués de condamnation et des déclarations d'intention pour camoufler leur impuissance face aux exactions des groupes illégalement armés.

d. La présence, avec la complicité de leurs pairs au sein du CPT, des trois « **Conseillers-Présidents** » inculpés dans le scandale de corruption de la BNC par le Juge d'instruction Benjamin FELISME, décrédibilise les actions posées par l'exécutif en place. Les légitimes contestations sur la formation du Conseil Electoral Provisoire (CEP), les controverses sur la mise en place du Comité de Pilotage de la Conférence Nationale et la formation d'un Groupe de Travail sur la constitution, etc, montrent clairement que le CPT et les neuf « **Conseillers-Présidents** » font actuellement fausse route avec le processus de transition.

Pour sauver, pendant qu'il est encore temps, cette transition rudement mise à mal par la volonté des neuf « **Conseillers-Présidents** » de privilégier leurs intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général, les Parties Prenantes, soussignées :

1. demandent aux membres du CPT non inculpés dans le scandale de corruption de se désolidariser des trois « **Conseillers-Présidents** » inculpés dans ce scandale par un **acte politique** qui consacre leur mise à l'écart de l'institution.
2. Invitent le Groupe des Eminentes Personnalités de la CARICOM, à titre de facilitateur, à engager des pourparlers entre les « **Conseillers-Présidents** » et les

Parties Prenantes pour constater l'inapplication de l'Accord du 3 avril 2024 et la caducité de la mission du CPT.

3. prônent la concertation avec d'autres secteurs non-signataires de l'Accord du 3 avril 2024, pour la construction d'un large consensus sur la mise en place d'une gouvernance stable qui garantisse la paix civile sur le territoire, le développement durable du pays et l'amélioration des conditions de vie des « filles et des fils d'Haïti ».

Le 13 décembre 2024

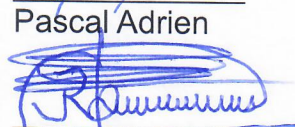
Accord du 21 décembre


Sorel Jacinthe ;


Me André Michel

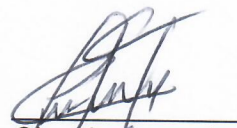

Pascal Adrien

Le Collectif du 30 janvier

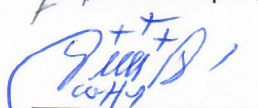

Clarens Renois ;


Liné Balthazar

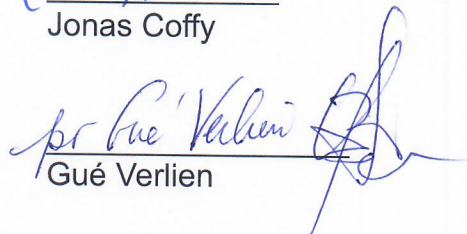
EDE/RED


Claude Joseph ;


Claude Edouard


Jonas Coffy

Parti Pitit Desalin


Gué Verlien